

Les descendants de Sulpice



Pierre Guérineau à Jacques Charlot

le 5 mars 1728
Bail à rente d'héritages
à Saint Phalier

AD36 2E 1263 page 97, 98, 99

Pierre Guerineau desc. de Maximilien Martinet x Madeleine Darnault
Jacques Charlot desc. de François Darnault x Perrine Charbonnier

Le Roy sur le point de partir de
Paris pour aller en Normandie
le 15 de May 1564. Le Roy
desirant que les habitants
des villes de Normandie
soient plus diligents
à payer les deniers
qui leur sont dus
pour le service de
leur Roy, a commandé
à ses Juges de dire
à ces habitants
qu'ils ne se contentent
pas de dire qu'ils
ont payé, mais qu'ils
montrent leurs quittances
et leurs receipts
de la somme qui leur
est due. Et a commandé
à ses Juges de punir
ceux qui ne font
pas ainsi, de prison
et de confiscation
de leurs biens.

En témoin de ce que dessus
nous avons signé et fait
mettre le sceau de nos
armes le 15 de May 1564.
Louis
Le Roy

En témoin de ce que dessus
nous avons signé et fait
mettre le sceau de nos
armes le 15 de May 1564.
Louis
Le Roy